

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-36

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CREATIONS D'EMPLOIS NON
PERMANENTS LIES A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITES

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, et conformément à l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents suivants :

► **Piscine municipale :**

SURVEILLANCE DES BASSINS :

Du 20 juin au 31 août 2016 : 6 postes d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'ETAPS, indice brut 418 indice majoré 371. Toutefois, dans le cas où il s'avérerait impossible d'employer des agents titulaires du Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité activités aquatiques (BPJEPS), les agents devront détenir le Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et le recrutement s'effectuerait sur la base de l'indice brut 349 indice majoré 327 correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives.

TENUE DE LA CAISSE :

Du 20 juin au 31 août 2016 : 5 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 30 heures par semaines.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 340, indice majoré 321.

ENTRETIEN JOURNALIER DES LOCAUX ET EXTÉRIEURS, ET SURVEILLANCE DES CASIERS :

Du 20 juin au 31 août 2016 : 7 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 30 heures par semaine.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 340, indice majoré 321.

□ **SimpliCité :**

Du 15 juin au 15 septembre 2016 : 2 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 340, indice majoré 321, en fonction des besoins du service.

□ **Caluire Jeunes :**

***Du 6 au 29 juillet 2016 :** 20 postes d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.*

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants et adolescents. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 342, indice majoré 323 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321.

□ **Caluire Juniors :**

***Du 6 au 29 juillet 2016 :** 25 postes d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.*

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut, 342 indice majoré 323 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321. L'ouverture de ces postes étant un maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

- **DIT**

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET